



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Vacataires : vous avez des droits !

### Le SUPAP-FSU à vos côtés depuis plus de 10 ans !

Depuis plus de 10 ans, le SUPAP-FSU mène la lutte pour les 15 000 collègues vacataires de la Ville en situation de grande précarité, et obtient des avancées conséquentes : ouverture de droits à l'APS annuelle et aux prestations AGOSPAP, rattrapage de paie de plusieurs milliers d'euros pour plus de 1 200 collègues de la DASCO, obtention de droits normalement réservés aux contractuel.les (droit à la formation, droit de grève, droit syndicaux, droit de vote aux élections professionnelles...), octroi d'équipements de protection individuels, etc.. Notre syndicat vous fournit également des outils de **décodage de votre fiche de paie** (voir QR code base de données au verso).

En attente de l'obtention par notre syndicat de la titularisation (concours à l'échelle C2/recrutement sans concours à l'échelle C1) ou contractualisation de tous les « faux vacataires » illégalement employé.es par la Ville de Paris sur des postes permanents, petit récapitulatif de l'ensemble des droits des vacataires et de nos revendications non encore obtenues.

### Droits pour tous.les les vacataires :

- **Droit à une décision de travail ou d'engagement** (c'est une obligation légale pour l'employeur de fournir à l'agent.e un document précisant les missions, les horaires et la période de travail)
- **Droit à l'indemnisation chômage** pour toutes les périodes où la Ville ne vous embauche pas
- **Droit à la formation** (les vacataires sont désormais rémunéré.es du nombre d'heure de formation réellement effectuées)
- **Droit à certains dispositifs RH : SAM** (Service d'Accompagnement et de Médiation 01 42 76 88 00), **MISST** (Mission Inspection Santé Sécurité au Travail), **service social du personnel, accès au logement social.**
- **Droit de grève** identiques aux autres agent.es titulaires et contractuel.les (grève 1h, demi-journée, journée)
- **Droits syndicaux** identiques aux autres agent.es titulaires et contractuel.les  
Heure mensuelle de **réunion d'information syndicale** (RIS), **12 jours par an de congés de formations syndicales** (CFS), **autorisations spéciales d'absence** pour participer aux congrès des organisations syndicales (ASA 13) et réunions ou instances de négociations avec l'employeur (ASA 15), **décharge syndicale** régulière (DAS) ou ponctuelle (CTS) pour une activité militante au sein d'une organisation syndicale)
- **Droit aux indemnités journalières de sécurité sociale en cas d'arrêt maladie** (transmission des volets 1 et 2 à la CPAM, du volet 3 à l'UGD) si l'une des deux conditions suivantes est réunie)  
Vous avez travaillé au moins 150 heures au cours des 3 mois civils : Janvier, février, mars, etc. (à la différence d'une durée d'un mois de date à date) ou des 90 jours précédant l'arrêt  
Vous avez cotisé, au cours des 6 mois civils précédant l'arrêt, sur la base d'une rémunération au moins égale à 1 015 fois le montant du Smic horaire (11,65 euros)
- **Droit au congé maternité ou paternité** (rémunération par la sécurité sociale)
- **Droit à une aide (600 euros max) en cas d'infestation de punaises de lits**
- **Droit aux EPI (Équipements de Protection Individuels)** identiques aux autres agent.es titulaires et contractuel.

## Droits pour les vacataires travaillant plus de 910h sur l'année civile, Ouverture de droits pour l'année suivante :

- **Droit à l'APS annuelle de 285 euros nets** (transmission d'un justificatif d'adhésion à un organisme de protection complémentaire (mutuelle, assurance...), versement sur la paie de janvier)
- **Droit aux prestations AGOSPAP** (Accès aux catalogues loisirs et juniors (réservation de séjours ou de logements)

*Accès à la billetterie subventionnée (tarifs réduits pour spectacles, musées, cinémas, bases de loisirs, etc...)*

*Accès à diverses aides ou allocations (chèque cadeau naissance de 30 euros, chèque cadeau mariés ou pacsés de 77 euros, consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat, chèque cadeau de 100 euros/20 ans de service-110 euros/30ans de service-120 euros/35 ans de service)*

*Accès à l'arbre de Noël (jouet ou chèque cadeau pour chaque enfant de moins de 12 ans)*

*Places pour le spectacle de fin d'année proposé par la Ville (pour l'agent et ses enfants)*

- **Droit à une aide de 400 ou 700 euros** (montant dépendant du revenu fiscal) en tickets CESU **pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans.**
- **Droit à une adresse mail professionnelle**
- **Droit à une carte professionnelle** (accès restaurants administratifs, médiathèques, courts de tennis...)

## Les revendications du SUPAP-FSU pour les vacataires :

- Attribution de la **prime de précarité de 10%** à tous les « *faux vacataires* » comme c'est le cas pour les collègues en fin de CDD.
- Attribution à tous les « *faux vacataires* » de **l'ensemble des prestations DRH** octroyées aux contractuel.les (santé-transport-handicap-logement-agent.es originaires des DOM)
- **Prise en compte du mi-temps réel** de chaque métier (au lieu de 910h) pour l'octroi des prestations listés ci-dessus (exemple 752h pour un.e animateur-trice périscolaire, 405h pour un.e professeur.e des cours d'adultes...)
- Attribution d'une **carte professionnelle** et d'une **adresse mail professionnelle** à tous les vacataires permanents, y compris au temps de travail inférieur au mi-temps (exemple animateur-trice périscolaire travaillant tous les jours 2h sur le service d'interclasse)
- **Révision du contrat de prévoyance Collecteam** qui ne prend en charge le maintien de salaire qu'à partir du 91<sup>e</sup> jour d'arrêt maladie pour les vacataires !

**SI VOS DROITS NE SONT PAS RESPECTES OU SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE, CONTACTEZ-NOUS !**

**SUPAP-FSU : 01 44 70 12 80 ou [SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr](mailto:SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr)  
SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)**



Blog SUPAP-FSU



Guide DASCO 2022-2025



Base de données DASCO



Articles SUPAP-FSU DASCO



Facebook SUPAP-FSU Animation



Twitter SUPAP-FSU Animation



Instagram SUPAP-FSU Animation